

Ça n'est pas un poisson d'avril, mais bien le sentiment des entreprises italiennes. Agostino Pesce, directeur de la CCItal à Nice, coupe le cou à quelques idées reçues.

Question : pourquoi y'a-t-il autant de grands groupes français qui remportent les appels d'offres côté Italie ? *«Parce qu'ils ont suffisamment de trésorerie pour pouvoir se permettre d'attendre d'être payés. En termes de délais de paiement, nous sommes en Italie sur une autre planète, un an à quinze mois, ça n'est pas l'exception.»* Oups ! Mauro Michelini, expert-comptable des deux côtés de la frontière, confirme. *«Et puis, l'organisation de l'administration en France est telle que ça fonctionne bien mieux qu'en Italie. Ce qui nous paraît surprenant aussi, c'est le fait de pouvoir dialoguer avec l'inspection du travail. C'est la raison pour laquelle beaucoup de frontaliers préfèrent travailler en France, même si le marché du travail est en berne.»*

Ça ne serait donc pas une histoire de charges, d'impôts, de taxes... *«Pas du tout, et loin de là ! Concernant le coût du travail, l'Italie et la France sont sur la même longueur d'onde, avec les tarifs les plus chers d'Europe. C'est une réalité, la différence est minime et on ne peut donc pas parler sérieusement de dumping social. Dans les discours que vous entendez, il y a beaucoup d'ignorance et de populisme.»*

Petite recette italienne

Mais alors, d'où vient cette appétence pour l'artisan transalpin ? Agostino Pesce a la réponse : *«la flexibilité et l'adaptabilité sont les grandes armes italiennes.»*



Mauro Michelini et Agostino Pesce, des chiffres et des lettres...

En France, vous pensez trop grands groupes du CAC 40 et pas assez PME.» Nous pensons trop législatif aussi au goût de nos sympathiques voisins : *«la loi sur les travailleurs détachés est plutôt efficiente, mais côté droit du travail... Un contrat, ça ne doit pas être une assurance-vie. En Italie, en l'espace*

d'un an, 746.000 CDI ont été débloqués. La logique, ça n'est pas le licenciement mais la séparation consensuelle, et ça marche. En France, avec un licenciement sur trois qui atterrit aux Prud'Hommes, on comprend qu'il y ait une certaine crainte à l'embauche... Chez-nous, c'est plus facile d'être remercié,

ans justification à l'appui, mais c'est surtout plus facile d'entrer dans l'entreprise. Il nous aura fallu 18 ans pour nous débarasser de cette logique de contrat, mais c'est fait. Que défendent vos lois ? L'emploi ? Mais il n'y en a pas... Et puis vous payez trop pour le chômage, et pour des résultats décevants.»

Un peu provocateurs, les cousins, dans leur grand principe de liberté d'entreprendre. Paradoxalement, tout n'est pas si rose dans le pays de la bonne mentalité augmentée: Agostino Pesce l'avoue, «entreprendre en Italie, c'est gagner son kit de survivant.»

Et là, retour sur les vertus de notre administration. La parole est à l'accusation, celle d'un expert-comptable. «Nous payons nous-mêmes énormément de charges, et pour une protection bien inférieure». Et de brandir le tableau de l'horreur, celui du taux d'imposition des entreprises européennes : la France s'y distingue effectivement par ses charges sociales survitaminées. Mais en y ajoutant l'impôt sur les sociétés et les autres taxes, c'est l'Italie qui gagne la manche avec une charge fiscale totale de 68,3%. L'Hexagone n'est pas très loin, à 65,7%, médaille de bronze après l'Estonie, contre 21% pour le Luxembourg. Alors France-Italie, même combat : avec un zeste de notre administration et un soupçon de votre adaptabilité, *Signore*, on pourrait peut-être envisager du mieux ?

Isabelle Auzias